



Conseil économique et social

Distr. générale
23 mai 2025
Français
Original : anglais

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Quinzième session

New York, 6-8 août 2025

Point 15 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale

Note du Secrétariat

Le Secrétariat a l'honneur de porter à l'attention du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale le rapport établi conjointement par l'Organisation hydrographique internationale, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et l'Open Geospatial Consortium, qui pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, sur le site Web du Comité (<http://ggim.un.org/meetings/GGIM-committee/15th-Session/>). Le Comité est invité à prendre note du rapport et à exprimer ses vues sur les travaux menés par les trois organismes de normalisation en matière d'innovation, d'adoption et d'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.

Résumé du rapport

À sa quatorzième session, tenue du 7 au 9 août 2024, le Comité d'experts a adopté la décision 14/113, dans laquelle il a accueilli avec satisfaction le rapport des trois organismes de normalisation et les a remerciées du travail mené avec le Comité d'experts. Il s'est félicité des nombreux exemples d'activités d'élaboration de normes qui étaient en cours dans les domaines de l'accès aux données et de l'interopérabilité, et a encouragé les États Membres à définir par défaut une politique partant de normes ouvertes pour les programmes d'information géospatiale et de localisation en vue de la mise en œuvre de solutions fondées sur des normes qui garantissent l'interopérabilité, le partage des données et la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution des sources de données et des technologies, et de favoriser des cas d'utilisation réels pour l'intégration d'informations et de statistiques géospatiales, pour l'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable, la mise

* E/C.20/2025/1.



en œuvre du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale et l'utilisation et l'application de l'intelligence artificielle.

Le Comité a également exhorté les États Membres à collaborer et à participer à la préservation, à la promotion et au développement des capacités dans le domaine des normes géospatiales, en collaboration avec les organismes de normalisation.

Dans le rapport, l'Organisation hydrographique internationale rend compte des progrès qu'elle continue de réaliser quant au Modèle universel de données hydrographiques S-100, destiné à soutenir la création et la tenue à jour de spécifications de produits de données maritimes interopérables conformes aux normes d'information géographique de la série ISO 19100. En 2024, l'Organisation a fait savoir que la version 5.2.0 du Modèle S-100 avait été rendue publique. Sur la base de la version 5.2.0 du Modèle S-100, l'Organisation a rendu publiques plusieurs spécifications de produits de la phase 1 du Modèle S-100 en tant qu'éditions opérationnelles, notamment S-101 Cartes électroniques de navigation, S-102 Surface bathymétrique, S-104 Information sur le niveau de l'eau pour la navigation de surface et S-111 Courants de surface.

Plusieurs autres spécifications de produits de la suite S-100 sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre dans le cadre d'une collaboration avec diverses organisations internationales, notamment des entités des Nations Unies et des partenaires tels que l'Organisation internationale pour les aides à la navigation maritime et l'Organisation météorologique mondiale. L'Organisation hydrographique internationale précise par ailleurs avoir mis à la disposition de ses membres une formation gratuite sur l'infrastructure de données géospatiales maritimes afin que ceux-ci soient en mesure de faire concorder les activités qu'ils mènent au niveau national avec le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale et le Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine.

Dans le rapport, le Comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation donne des informations sur les activités qu'il mène avec certaines entités des Nations Unies et ses partenaires notamment en vue d'appuyer la modernisation de l'infrastructure géodésique en partenariat avec le Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies ; les progrès qu'il continue de faire dans l'élaboration de la norme ISO 19152 sur le modèle du domaine de l'administration des terres, dont les parties 1 et 3 ont été publiées et les parties 2, 4 et 5 devraient l'être d'ici au mois d'août, ce qui permettra d'améliorer l'intégration des frontières terrestres et maritimes et appuiera le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers ; l'élaboration, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la norme ISO 19144 sur la couverture du sol et l'utilisation des terres, dont les parties 1, 2 et 3 ont été publiées et la partie 4 est en cours d'élaboration en partenariat avec l'Open Geospatial Consortium.

Dans le rapport, l'Open Geospatial Consortium fait part des activités qu'il mène, dans le cadre de son programme de solutions de collaboration et d'innovation, pour élaborer des normes relatives aux interfaces de programmation d'applications ouvertes et les mettre à l'épreuve dans des projets pilotes axés sur plusieurs domaines, notamment les services climatiques, les catastrophes, le milieu marin, les jumeaux numériques et le bâtiment. Au cours de l'année écoulée, il a travaillé sur plusieurs sujets d'intérêt pour les objectifs de développement durable, notamment sur des projets pluriannuels concernant l'amélioration des interventions en cas de catastrophe, le renforcement de la coordination dans le domaine marin et l'innovation en matière de services climatiques. Il se penche en particulier sur l'intégration de l'information géospatiale aux statistiques et à d'autres données selon les principes « FAIR » (faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables). Il précise en

outre qu'il continue d'améliorer l'interopérabilité s'agissant de ses normes et de celles de l'Organisation hydrographique internationale et de l'Organisation internationale de normalisation, ce qui lui permet d'offrir un cadre cohérent pour l'utilisation et la normalisation des données géospatiales, à l'appui du programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
